



DELIBERATION N° 13

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 21
Votants : 29

Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

Objet :
**Cession de
parcelles à la
Commune par la
Société Eiffage**

L'an deux mil dix-sept, le vingt-six janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 20 janvier 2017

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L.DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P.ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, C.ORDONNES, JM.BAGNERES-PEDEBOSCQ, M.LORDON, JD BONNOME, J.DARRIGADE, C.DUPIN, N.DAUGA, G.MOSCHETTI, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA. DEL PRADO (pouvoir à G.MOSCHETTI), A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), C.DUFOUR (pouvoir à C.ORDONNES), G.ELGART (pouvoir à MJ ROQUES), S.PUYO (pouvoir J.DOS SANTOS), A. VALOT (pouvoir à L.DARRIBEROUGE), P.FAVRAUD (pouvoir à C.MARTIN), M.DUBROCA (pouvoir à JP CRESPO)

Secrétaire de séance : MJ ROQUES

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, rappelle qu'il avait été convenu avec la Société EIFFAGE lors de la délivrance du permis de construire de la Résidence « Le Clos du Parc » que des parcelles de terrain seraient rétrocédées gratuitement à la Commune à la fin des travaux.

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

Ces cessions devaient ainsi permettre l'élargissement des rues de Montilla et du Chanoine Jean Pambrun prévu au Plan Local d'Urbanisme ainsi que l'aménagement du parking du CCAS.

Suite à l'achèvement des travaux de construction, un document d'arpentage a été établi par la SCP BIGOURDAN, Géomètre-Expert DPGL, afin de créer les parcelles à rétrocéder à la Commune.

Celles-ci, teintées en jaune sur le plan ci-joint, sont cadastrées :

Parcelles	Surface
AN 564	40 m ²
AN 561	30 m ²
AN 558	164 m ²
AN 563	92 m ²
AN 560	1 m ²

Il est proposé au Conseil Municipal de régulariser cette cession afin d'intégrer les parcelles susvisées dans le domaine communal.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

- . **Approuve** la cession à la Commune des parcelles ci-dessus mentionnées,
- . **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant avec le représentant de la Société EIFFAGE,
- . **Charge** Monsieur le Maire de mener à bien les démarches nécessaires pour parvenir à la conclusion de cette transaction.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 27 janvier 2017

Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 27/01/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 27/01/2017